

Nantes, le 3 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le parti Europe Ecologie Les Verts (EELV) a oublié qu'il était membre de la majorité municipale. Il a oublié qu'il a préféré s'allier au Parti Socialiste au second tour des élections de juin 2020 par pur opportunisme. Il a oublié qu'il n'était pas dans l'opposition avec La France Insoumise.

Mardi 2 février, la préfecture et la mairie de Nantes ont CONJOINTEMENT organisé deux opérations de mise à l'abri sur les sites de l'Orangerie et de l'ancien collège Notre Dame de Bon Conseil. La maire de Nantes s'est d'ailleurs félicitée de la bonne organisation et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (associations, services de la ville, préfecture etc).

Pendant ce temps, la section nantaise d'EELV signait un communiqué de presse (dit communiqué « unitaire » en langage d'extrême gauche) avec La France Insoumise pour dénoncer l'intervention de la préfecture sur le squat de « La Maison du Peuple ».

Il faut donc rappeler aux militants EELV nantais que la préfecture n'était a priori pas présente sur le site de Notre Dame de Bon Conseil. Seuls les services de la ville, le SAMU Social et des associations étaient présents. Les forces de l'ordre n'étaient pas non plus sur place.

Europe Ecologie Les Verts se plaint donc de la non-concertation avec la préfecture pour cette mise à l'abri, au lieu de dénoncer ce qui semble être une absence totale de communication entre deux partis membre de la même majorité municipale ! L'effervescence du mariage aura été de courte durée.

Voilà comment vont être gérés les dossiers pendant encore cinq années. **Nantaises, Nantais, souhaitons-nous bon courage.**



Valérie Oppelt, Députée de Nantes, conseillère municipale et métropolitaine de Nantes

Mounir Belhamiti, Conseiller municipal et métropolitain de Nantes

Sarah El Haïry, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement,
conseillère municipale et métropolitaine de Nantes

Erwan Huchet, Conseiller municipal de Nantes

Contacts : aymeric.provost@mairie-nantes.fr – 06 87 19 43 02